BAISIEUX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Cailet, maire. Il fut procédé à la nomination des membres des diverses comissions, qui sont désignés comme suit:

Commission des finances: MM. Thillier, Bonnel, **Soutens. — Travaux:** MM. Martin, Vanwallegbem, **Bonnel, Thillier. — Bureau de bienfaisance: Thillier, Pottier. — Répartiteurs:** Loucheux, **Leblond, Soutens,** Pichon, Desconseillez, Leblanc. — **Commission scolaire:** Vanwalleghem, **Delrue, Thillier, Loucheux.**

Au cours de cette séance, le Conseil municipal a approuvé l'indemnité réclamée par la caisse de secours mutuels du Syndicat des contributions indirectes: une subvention fut également votée pour les fêtes qui auront lieu à l'occasion de la remise des médailles aux mères françaises.

A huis-clos furent examinées et reçurent l'approbation du Conseil, diverses demandes d'assistance.

LE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES se rendra à la Mairie, lundi 3 juin, à 8 h. 15.

TOUFFLERS

FETE DES ANCIENS COMBATTANTS. — A l'occasion de la fête des Anciens Combattants, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à 2 h. du matin les nuits des 1er, 2 et 3 juin.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le Contrôleur des contributions directes sera à la Mairie de Toufflers le 15 juin, à 9 h.

WILLEMS

RENTES VIAGERES. — Les titulaires d'une rente viagère ou d'accident de travail sont invités à passer à la Mairie avant le 1er juin pour signer leur certificat de vie.

FIEVRE APHTEUSE. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, toute la partie du territoire de la commune de Willems, à l'Est de la route d'Hem à Chéreng, par le Fresnoy, est déclarée infectée de fièvre aphteuse.

ASCQ

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les membres du Bureau de bienfaisance se réuniront à la Mairie, vendredi 31 mai, sous la présidence de M. Fourmentraux, maire, pour la session budgétaire et l'attribution des secours à accorder aux indigents en juin 1929.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES. — Les titulaires de titres de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et les pensionnés pour accidents de travail, peuvent se présenter à la Mairie, pour y retirer leur certificat de vie.

FOREST

CONSULTATION DES NOURRISSONS jeudi 30 mai, à 10 h., à l'Ecole communale des garçons.

CYSOING

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 25 mai, à 20 h., sous la présidence de M. Puche, maire. Nomination des [illegible]: Finances: [illegible] et Tricot; — Travaux et [illegible] MM. [illegible] et Delemarie; — Ecole et Hygiène: MM. [illegible] Thieffry; — Fêtes: MM. Lecocq et Mo[illegible] nés au Bureau de bienfaisance: MM. [illegible]sart; — Délégués R.O.P., MM. Delssart [illegible] — Répartiteurs: MM. Lecomte, Lonoutr[illegible] laires; Grulet et Fievet, suppléants.

Avis favorable [illegible] demandes d'assistance aux femmes en co[illegible] infirmes.

VACCINATIONS [illegible] **VACCINATIONS** gratuites [illegible] mai, à 11 h., à l'école des garçons, par M. le docteur Verlaine.

Pendant les grandes chaleurs, le **VENTILATEUR** *vous donnera de l'air pur et frais, de la façon la plus économique. Adressez-vous* **Société Roubaisienne d'Eclairage**, *28, Grande-Rue,* **Roubaix.**

TOURCOING

AUJOURD'HUI JEUDI 30 MAI :

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 16 heures.

Etablissement Municipal de Bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale : de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Marché : de 8 à 13 h.

Concert public : 20 h., par l'Orphéon des Travailleurs, Salle du Gymnase.

LE CONCOURS DE BALCONS ET FENÊTRES FLEURIS

La Société d'Horticulture organise, comme les années précédentes, un concours auquel elle invite ses concitoyens à participer. En le faisant, ils contribueront à donner à leurs demeures un aspect plus agréable et à toute notre cité un air plus coquet, plus accueillant.

Les adhésions seront reçues jusqu'au trente juin, dernier délai, au siège de la Société d'Horticulture, 32, rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing.

Les concurrents seront répartis comme suit: a) amateurs, b) horticulteurs, jardiniers et professionnels.

Il sera établi trois catégories:

1° Balcons fleuris;

2° Fenêtres fleuries (première section: une fenêtre fleurie; deuxième section: deux fenêtres fleuries: troisième section: trois fenêtres et plus);

3° Ensemble floral, comprenant balcons, fenêtres, etc.

Un concours spécial, réservé aux seuls concurrents ayant obtenu une médaille d'or au cours des trois années précédentes, est organisé sous la dénomination « Concours d'honneur » et les concurrents seront répartis également comme suit: a) amateurs; b) horticulteurs, jardiniers et professionnels.

Il comportera aussi les mêmes catégories que ci-dessus indiquées. Un jury composé de trois membres, nommés par le Conseil d'administration de la Société d'Horticulture procédera à deux visites: la première aura lieu au cours de la première quinzaine de juillet et la seconde dans la première quinzaine de septembre. De nombreuses récompenses consistant en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées suivant le mérite des exposants.

Les concurrents ayant obtenu une médaille d'or au cours des trois années précédentes, ne pourront plus participer qu'au concours d'honneur.

Le résultat du concours sera proclamé en assemblée générale de septembre, après avoir été homologué par le Conseil d'administration dans sa séance du même mois: communication en sera faite par la presse.

Les concurrents sont tenus de prendre toutes précautions utiles, afin d'éviter les accidents qui pourraient être occasionnés par la chute de pots ou de plantes.

RIDEAUX et TENTURES 15, Pl. Ch.-Roussel.

L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE

Nous avons, il y a quelque temps, signalé l'épidémie de diphtérie (croup) qui exerçait ses ravages dans certains quartiers de la ville, atteignant un assez grand nombre d'enfants. Nous avons dit que des mesures de protection furent aussitôt prises par les services compétents. Un centre de vaccination gratuite permit l'application de dispositions préventives, dont les résultats se sont révélés parfaits.

Au Clinquet, notamment, où l'organisation fut impeccable, les mamans comprirent la nécessité qu'il y avait à protéger les enfants d'un mal douloureux et inexorable, et la presque totalité des bébés furent soumis à la vaccination et ainsi, épargnés par le terrible fléau qui les menaçait.

Cependant, il convient de dire que pour l'ensemble de la ville, si la vaccination a pu être efficace, le mal n'a cependant pas suffisamment diminué d'importance, puisque l'on constate toujours un nombre assez élevé de cas.

Puisque les mesures appliquées dans le quartier du Clinquet sont efficaces, pourquoi ne les étendrait-on pas à toute la ville et ne constituerait-on dans tous les quartiers des centres de vaccination antidiphtérique?

De son côté, le corps médical, dont on connaît le dévouement, est toujours à même de satisfaire nos concitoyens désireux d'éloigner de leur foyer, un mal terrible qui a fait, hélas! trop de petites victimes.

Nous pouvons affirmer que le Service d'hygiène sociale est disposé à aider la population dans la lutte contre un fléau qui a fait pleurer tant de mères.

GROUPE DES MUTILÉS DE TOURCOING ET SES CANTONS

Les mutilés n'ayant pu assister à la fête enfantine du dimanche 26 mai dernier au Théâtre Municipal, place Leverrier, et qui n'ont pas encore retiré l'objet utile destiné à leur enfant sont priés de passer le plus tôt possible au Bureau du Groupe, 43, rue du Haze. Un paquet de friandises est destiné à chaque enfant. La distribution aura lieu jusqu'au 5 juin inclus, dernier délai.

Bonneterie Castelain, 134, rue Nationale, Tg. Pull-Overs, Bas, Fantaisies. Grand choix. 10 % rabais. Succursale : 20 ter, Grand'Rue, Rx. 38663

Une collision entre auto et tramway

Mercredi matin, à 7 h. 15, une collision s'est produite angle des rues de Guisnes et Winoc-Chocquel entre un camion de charbons de la maison Selosse-Desmettre, conduit par le chauffeur Camille Taverne, qui se dirigeait vers la gare aux marchandises, et un tramway de la ligne M qui montait vers la gare principale.

Par suite du choc, l'avant du tramway a été démoli. Le wattman M. Lothiois, demeurant rue du Conditionnement, 1, a été contusionné dans la région lombaire.

ORPHEON TOURQUENNOIS. — Répétition ce jeudi, à 20 h.

UNION CHORALE DE LA TOSSÉE. — Ce jeudi, à 20 h., répétition partielle : 1ers et 2es ténors, au local: barytons et basses, Café H. De Rycke, place St-Louis.

CHORALE Ste-CECILE (Paroisse N.-D. de Lourdes) — Ce soir, à 20 h., répétition, 119, rue Ingres. Réunion de Commission après la répétition.

SYNDICAT TYPOGRAPHIQUE. — La réunion mensuelle aura lieu vendredi 31 courant, à 18 h. 30. Présence indispensable de tous les membres sans exception. Ordre du jour très important. Réunion à 15 h. pour la Commission.

SOCIETE DE PHOTOGRAPHIE. — Vendredi, à 20 h., réunion au local haituel. Inauguration de la nouvelle salle.

CLUB SYMPHONIQUE COLBERTISTE. — Répétition générale dimanche 2 juin, à 10 h. 15, dans la nouvelle salle spécialement réservée à cet effet. Entrée 10, rue de Gand. Instructions pour l'audition du 9 juin.

Section de comédie. — Réunion à 10 h. 30, même jour, même local.

Le GAZ n'occasionne ni **perte de temps,** ni **difficulté d'achat,** de **transport,** de **conservation** ou de **manipulation.**

MOUVAUX

AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Dimanche prochain 2 juin aura lieu à Toufflers, une manifestation organisée par les Anciens Combattants de Lys, Lannoy, Toufflers. Elle sera présidée par M. Henry Rossignol, président de l'U.N.C. et secrétaire général de la Confédération nationale des Anciens Combattants. Un grand cortège aura lieu ainsi qu'une manifestation au monument aux morts au cours de laquelle M. Rossignol prendra la parole. La Commission invite tous les adhérents à y prendre part. Des tramways spécialement réservés quitteront Tourcoing à 13 h. 35, le trajet aller et retour est gratuit et les Anciens Combattants auront accès sur présentation de leur carte. Les Anciens Combattants de Mouvaux se réuniront donc à 13 h. 15, face à l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

LA MAIN SOUS UNE PIERRE. — Un manœuvre, M. Lucien Deckmyn, 25 ans, demeurant à Lille, occupé dans un chantier rue des Duriez, pour le compte de l'entreprise Masquilier, de Tourcoing, a eu la main gauche écrasée sous une pierre qu'il tentait de soulever et s'est fait une profonde blesure au poignet.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS n'aura pas lieu aujourd'hui, jeudi, celui-ci étant le cinquième du mois.

MARCQ-EN-BARŒUL

Un ouvrier se fracture la clavicule en tombant

Un ouvrier ferrailleur de l'entreprise Planquart, de Roubaix, occupé dans la ferme de M. Albert Prouvost, au hameau du Ghesles, M. Albert Defever, 23 ans, demeurant à Wervicq-Sud, est tombé dans un silo. Dans sa chute il s'est fracturé la clavicule gauche et s'est fait plusieurs blessures à l'épaule et au bras gauches.

LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE du Bureau de bienfaisance aura lieu vendredi à 15 h., à la Mairie.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil se réunira samedi 1er juin, à 19 h. 30, pour nommer les diverses commissions municipale et examiner des demandes d'assistance.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les assistés sont invités à retirer leurs bons de pain pour le mois de juin, samedi prochain dans la matinée.

RETRAITES OUVRIERES. — Les assurés nés en mai sont invités à échanger leur carte annuelle; se munir de la carte échue.

HALLUIN

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Georgette Vercruysse, chemin de la Frontière, 8. — Mariette Delerue, chemin de Linselles, 77. — Irène Vanweselaers, cité Cornil, 21.

Décès. — Hortense Drouart, 7 ans, chemin du Tries-Cailoux.

MONTMARTRE A ROUBAIX

L'UN DES STANDS

Les peintres et les sculpteurs de la Butte sont à Roubaix.

Ils étaient dimanche à Cambrai, mardi à Lille. Hier, ils avaient planté leurs tentes sur notre boulevard Gambetta, à proximité du monument aux morts, et présentaient aux Roubaisiens leurs aquarelles, leurs pochades, leurs études et leurs sculptures.

Les visiteurs ne leur manquèrent pas. Cela s'explique sans doute par l'originalité de cette exposition de plein air, mais surtout par la qualité des œuvres présentées, œuvres qui témoignent de vigoureux et intéressants talents.

Il y a parmi ces exposants Cabours, qui fut récemment médaillé au Salon; John Grand-Carteret, Gianiny, Perrot, Marchal Raingo-Pilouse et un sculpteur, Zélikson, qui a suivi ses amis de Montmartre.

Et le public, vivement intéressé, se presse autour de ces toiles que baigne un clair soleil de mai...

Aujourd'hui encore, cette exposition si curieuse à tous égards, se poursuivra sur notre boulevard Gambetta. Demain elle gagnera Tourcoing.

RONCQ

L'ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

Le maire de la commune rappelle: 1° qu'en cas d'accidents graves nécessitant des soins urgents, des postes de secours existent: au Pied-de-Bœuf, estaminet Martinsse; au carrefour du Blanc-Four, estaminet Titecat; au faubourg, estaminet Bayart; pour le centre, au poste de police; 2° que le dimanche après-midi, le service téléphonique est assuré chez M. Vanderheeren, cafetier, place de la Gare, pour les communications urgentes et qu'en cas de sinistre, des communications téléphoniques officielles peuvent être obtenues à la cabine publique à toute heure de jour ou de nuit; 3° que des extincteurs de secours immédiat pour combattre tout commencement d'incendie sont mis en cas de besoin, à la disposition des habitants, dans les écoles communales, à la Mairie et à l'Hospice.

Le concours de tir des « Anciens Militaires » du Blanc-Four

Nous avons dit le magnifique succès du grand tir annuel organisé par les Anciens Militaires du Blanc-Four, au bénéfice de sa caisse de secours. La distribution des prix aura lieu dimanche prochain, à 17 h., au siège de la société, Café Titecat-Niffe, angle des rues de Lille et de Tourcoing.

Nous publierons prochainement la liste des lauréats.

COLOMBOPHILIE. — Chantilly, organisé par la Fédération Colombophile Roncquoise, chez M. Louis Holvoet. 290 pigeons lâchés à 7 h. 54, par M. Wauquet. — 1. Botterman, Vanwymelbeck, Deleu, Froment, Hosten, Dalder, Lambert, Froment (série), Verstraete; 10. Botterman, Houtekeete, Vandamme, Vandenberghe, Vandenberghe (série, régul.), Botterman (série, régul.), Lambert (série), Dalder (série), Holvoote, Aernout; 20. Dalder, Speleers, Serruys, Dalder (série), Botterman, Aernout (série), Ferla, Ferla (série), Aernout, Dalder; 30. Botterman (série), Aernout, Aernout, Debaets, Dalder, Dalle, Vanrobays, Dalle, Vanwymelbeck, Stélandre; 40. Lava, Develter, Aernout, Gilles, Parmentier, Everaert, Hosten, Six, Goemare, Debaets; 50. Behaegel, Samyn, Froment, Vanwymelbeck, Cnockaert, Verleyen, Aernout, Bouquet, Hosten, Sartrye, Aernout, Aernout. — Le premier à 10 h. 49' 59''; mét., 180.421; vit., 1.025 m. 12. Le dernier à 11 h. 3' 17''; mét., 180.235; vit., 952 m. 14.

LES SOCIETES EN EXCURSION. — Au cours du souper offert samedi dernier aux membres de la Société d'Anciens Militaires du Blanc-Four, ainsi qu'aux soldats libérés et jeunes conscrits, il a été décidé que la société se rendait en excursion à La Panne, au cours de cette saison.

BARNUM HARMONIE. — Ce jeudi, répétition à 20 heures.

BONDUES

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi soir le nouveau Conseil municipal de Bondues s'est réuni à 19 h., sous la présidence du maire, M. Charles Mullhez.

Tous les conseillers étaient présents, à l'exception toutefois de MM. Carlos Florin et Destombes, anciens adjoints, membres de la minorité républicaine.

M. Paul Gadenne remplissait les fonctions de secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance M. le Maire dit l'objet de la réunion : la nomination des Commissions.

Puis il annonce qu'il a pensé devoir offrir dans ces diverses Commissions, une place aux membres de l'ancienne administration, au courant des choses. Et M. le Maire pria M. Léon Desbonnets, ancien maire, de désigner les Commissions desquelles il désire faire partie.

M. Desbonnets répond : « M. le Maire, je vous remercie. J'ai été mis en repos, laissez-moi donc en repos. Je ne suis d'ailleurs ici que pour vous obéir et vous entendre. »

Le Maire réplique qu'il sera déféré à ses désirs qu'il comprend, étant donné l'état de santé de M. Léon Desbonnets.

Il est procédé à la nomination des Commissions. M. le Maire avait préparé un état de propositions dont il donne lecture.

Ainsi la Commission des Travaux et des Finances devait être composée comme suit : MM. Casimir Destombes, Carlos Florin, Dutilleul, Flament, Six, Hespel, Desplanques.

MM. Six et Hespel, membres de l'ancien conseil d'Union Nationale, élus cependant sur la liste de la majorité socialiste du conseil actuel, déclarent aussitôt ne vouloir faire partie d'aucune Commission. MM. Florin et Destombes sont toutefois maintenus, parce que absents.

Il en sera de même en ce qui concerne les autres Commissions. Tous les conseillers de la minorité présents, refusent tour à tour de faire partie des Commissions.

Enfin, celles-ci sont établies et ne comprennent que des conseillers socialistes, à l'exception des deux membres absents, dont la nomination a été maintenue.

Au cours de ces diverses nominations, un incident s'était produit. Devant la carence de la minorité, M. le Maire avait levé la séance pour dix minutes et engagé ses partisans à se rendre dans son cabinet. Après une consultation de cinq minutes à peine, tous étaient revenus et la séance reprit.

Avant de lever la séance, M. le Maire prend la parole : « Je regrette, dit-il, qu'étant arrivés ici à 19, nous ne soyons pas demeurés groupés. Mais, quoi qu'il en soit, je déclare à nouveau que nous ferons notre possible pour remplir notre mandat au mieux des intérêts de tous.

M. Léon Desbonnets demande encore la parole et déclare : « J'ai besoin de repos, mais cependant je ne me désintéresserai pas des choses municipales. Je tenais à le dire : je ne serai pas injuste. Quand vous agirez pour le bien de la commune, quand il s'agira surtout de questions sociales, je serai toujours avec vous, sachant reconnaître ce qui est bien.

» Les élections se sont faites sur une grande équivoque. Nous sommes, il est vrai, ici une minorité, mais une minorité qui représente beaucoup de monde. »

M. le Maire, je vous connais depuis très longtemps et j'assure que lorsque nous nous sommes trouvés ici, j'ai éprouvé une grande déception. Je vous croyais un homme de liberté, un homme épris de justice. Mais au premier jour, vous avez ici recommandé à vos partisans de se grouper toujours.

Or, que devient dans ce cas la liberté individuelle ? J'ai parlé, parce que je pensais avoir le droit d'exprimer mes opinions. Je l'ai fait.

M. le Maire : En quel nom parlez-vous ?

M. Desbonnets : En mon nom personnel, tout simplement.

M. le Maire : J'attendais une autre intervention. Vous avez argué tantôt de votre état de santé, mais c'est en adversaire que vous avez parlé.

Je répète qu'ayant été élus à 19 sur la liste d'Union Républicaine, nous devrions nous trouver ici 19.

M. Hespel : Aussi comment avez-vous agi. J'ai obtenu le plus grand nombre de voix et vous auriez dû me nommer adjoint.

Un conseiller : Vous n'aviez qu'à venir à la réunion.

M. Hespel : Nous n'avons rien su.

M. Victor Blanquart : Les réunions doivent avoir lieu à la Mairie, pas ailleurs.

M. Mulliez, s'adressant à la minorité : « La Mairie ne doit pas être un lieu de réunion publique. Toutefois je puis vous dire que je me tiens à votre disposition pour vous répondre en une réunion publique et contradictoire.

Et si vous refusez, j'en organiserai une pour éclairer les électeurs.

Allons ! la séance est levée.

Il était 20 heures.

BOUSBECQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires aura lieu samedi prochain 1er juin, de 9 à 10 h., débit Dalman.

COMINES

Le grand concours de coqs au profit des Mutilés

Les sociétés les « Amis Réunis » et « La Mairie » organisent dimanche prochain, à 17 h., au Café de la Mairie, rue d'Hurlupin, un grand concours de coqs au profit de la Caisse de secours des mutilés, réformés, ascendants, veuves et orphelins de guerre. Nous pouvons être assurés que nombreux seront les amateurs de combats de coqs qui assisteront à ce concours organisé pour assurer un peu de bien-être aux malheureuses victimes de la guerre.

Une mort subite

Mercredi matin vers 7 h., Mme Vve Ghesquière, née Maria Pouiller, âgée de 76 ans, demeurant rue des Trois Ballots, tomba soudain malade sur la voie publique à proximité de son habitation. Transportée aussitôt chez elle, elle rendit le dernier soupir. Mandé d'urgence, M. le docteur Roussel constata le décès dû à une congestion cérébrale.

WERVICQ-SUD

UNE BAIGNADE TRAGIQUE

Hier à 8 h. 30, ont eu lieu en l'église paroissiale, les funérailles de l'infortuné M. Charles Masquelier, âgé de 19 ans, demeurant à Comines, rue des Postes qui, en compagnie de deux camarades, avait été se baigner dans une mare située au gravier des Bois, formée par l'extraction des terres servant à la fabrication des briques. Ne sachant pas nager, le malheureux perdit pied dans la terre glaise et coula à pic; ses amis n'osèrent lui porter secours, ne sachant pas nager non plus. Néanmoins ils s'empressèrent de demander de l'aide aux habitations voisines mais il était trop tard. Lorsque le corps de M. Masquelier put être ramené sur le sol, il était sans vie.

Les parents de l'imprudent jeune homme dont le père est grand mutilé de guerre et la mère impotente, sont inconsolables.

Une assistance nombreuse voulant témoigner de leur sympathie à la famille éplorée avait tenu à assister aux funérailles.

ETAT-CIVIL. — Publications de mariages. — Georges Durand, garde républicain, et Maria Beaucart, épeuleuse, rue de Comines. — Gérard Vanhuyse, peintre, à Wervicq-Belgique, et Agnès Descamps, bobineuse, rue des Jardins.

Mobilier, matériel et fournitures pour salons de coiffure (hommes et dames)

J. CONVERT & Cie

21, rue Saint-Jacques, LILLE 36737

LILLE

Une auto monte sur un trottoir rue Léon-Gambetta et blesse trois personnes

Le chauffeur est arrêté

Mercredi matin, M. Alphonse Vermessen, âgé de 30 ans, poêlier, 43, rue des Sarrazins, qui arrivait en auto de la rue du Marché à une vive allure, voulut s'engager rue Léon-Gambetta, sans ralentir suffisamment. Le tournant est très dangereux et l'automobiliste imprudent faillit se jeter sur l'arrière d'une autre auto. Pour l'éviter il donna un vigoureux coup de volant à droite et monta sur le trottoir. Un piéton, M. Corsin, âgé de 70 ans, conseiller municipal, demeurant rue de Flandre, atteint par le garde-boue droit de la voiture alla donner de la tête contre la vitrine d'un magasin dont la glace vola en éclats. Poursuivant sa route, le véhicule faucha une seconde personne, Mme Pruvost, née Sophie Dillie, 57 ans, ménagère, rue Alphonse Mercier, cité *Eustache*, 14, qui passa sous les roues de l'auto et fut grièvement blessée; un petit garçon qu'elle tenait par la main, s'en tira avec des blessures sans gravité. M. Corsin avait l'épaule gauche luxée et portait de sérieuses contusions aux jambes et sur d'autres parties du corps. Mme Pruvost était plus gravement atteinte: les roues de l'auto lui étaient passées sur le corps, des pieds à la tête, et elle portait de profondes blessures. M. le docteur Verhaeghe, rue Charles-Quint, qui l'a examinée n'a pu se prononcer sur la gravité de son état.

M. Baumelon, commissaire de police du 6e arrondissement, fit prévenir le Parquet qui, à 11 h., se rendit sur les lieux. M. Glorian, juge d'instruction, a fait mettre en état d'arrestation l'imprudent automobiliste, qui a été déféré au Parquet à 15 h.

UNE RÉUNION DU SYNDICAT GENERAL DE LA BOURSE DE COMMERCE

Le Comité du Syndicat général de la Bourse de commerce de Lille convie le commerce des grains, graines, engrais et dérivés (fabricants d'engrais, fabricants d'huiles, minotiers, malteurs, brasseurs, négociants, courtiers, etc.) de la région du Nord, à une grande réunion qui aura lieu le mercredi 5 juin, à 14 h. 15, au Palais de la Bourse, salle de réunion, 2e étage.

Ordre du jour: statut juridique et fiscal des coopératives. Taxe sur le chiffre d'affaires. Egalité devant l'impôt.

NE FATIGUEZ PAS INUTILEMENT VOTRE INTESTIN par des drogues. Une simple cure de Yoghourt crême Lactella régularisera son fonctionnemnt. 39607d

A CE JOUR 41.891 OPÉRATIONS

LE DOCTEUR DOGNIAUX SPÉCIALISTE (37 ans)

a repris ses consultations en son INSTITUT (fondé en 1893) Lundi et Mercredi à 1 heure

JUMET-HEIGNE (Belgique) 36396

CARNET DU JOUR

MARIAGES

— En l'église Saint-Roch, à Roncq (Blanc-Four), a été célébré mercredi à 11 h., le mariage de M. Fernand Lemesre, fils de M. Charles Lemesre, ancien conseiller municipal, et de Mme, née Dumortier, avec Mlle Simone Desfontaines, fille de M. et Mme Desfontaines-Dutrieux, de Tourcoing. Le mariage a été béni par M. l'abbé Lafontanie, curé de la paroisse, qui à cette occasion a prononcé une touchante allocution. Les témoins étaient: pour le marié, M. Henri Lemesre, son frère; pour la mariée, Mme Joseph Vandeputte-Lemesre, sa belle-sœur. La messe a été dite par M. le Curé, assisté de MM. les abbés Leman et Catoore, vicaires de Saint-Piat. Les chants ont été exécutés par la maîtrise paroissiale. A la fin de la cérémonie, M. Jules Deceuninck, a interprété avec beaucoup de sentiment, la « Bénédiction Nuptiale » de Delives, accompagnée à l'orgue par M. Lebrun, organiste de la paroisse.

— Samedi 1er juin, à 11 h., en l'église Saint-Clément, à Wasquehal (Capreau) sera célébré le mariage de Mlle Julienne Pontois, fille de Mme Vve Pontois-Bachely, avec M. Alphonse Lehembre, fils de M. et Mme Alphonse Lehembre-Desmettre.

— Hier, mercredi à 11 h., en l'église Saint-Michel, à Lille, a été célébré le mariage de Mlle Marguerite-Marie Becquet, fille de M. Maurice Becquet, avec M. Emile Lauwick, fils de M. et Mme Emile Lauwick-Decraene, de Rouen.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'abbé Paul Lefebvre, directeur de la « Croix du Nord », ami des deux familles.

Les témoins étaient pour la mariée, Mme Vve Becquart, sa tante, et pour le marié, M. Fernand Letellier, son beau-frère.

Au cours de la cérémonie, Mme Fernand Letellier, sœur du marié, a chanté avec âme l'« Ave Maria » de Marcel Dupré, et le « Panis Angelicus » de Fauché; Mlle Raymonde Dhellemmes, violoniste de talent, a détaillé avec un art consommé, « Mélodie religieuse » de Lutaud, et « Prière » de Chapelier.

Ces deux artistes étaient accompagnées à l'orgue par M. Descamps, organiste de la paroisse, qui a, en outre, joué la « Marche nuptiale » de Catherine: un fragment de la « Pièce symphonique » de César Franck, et l'« Allegro de la 6e symphonie » de Widor.

PETITE CORRESPONDANCE

F.J. 8. — Tout dépend des conditions fixées par le contrat. Il nous est difficile de nous prononcer sans connaître l'acte auquel vous faites allusion. De plus, vous ne nous indiquez pas nettement de quel genre d'opération il s'agit. S'agit-il de construction en vertu de la loi Loucheur ? —— **Angèle Villars, 3.** — Jusqu'à 21 ans, consentement indispensable. De 21 à 25 ans, en cas de refus de consentement de la part des parents, signification par notaire et mariage possible dix-sept jours après cette notification. Au-dessus de 25 ans, liberté complète. —— **J.J.D. 60.** — Evidemment, c'est un manque de déférence de sa part, mais légalement il n'est pas tenu de vous accorder ce délai. Voyez la réponse précédente pour les cas de refus de consentement au mariage. —— **Agonisant.** — Non, il ne le peut s'il s'agit d'une maison d'habitation. Pour le taux du loyer, posez-nous à nouveau la question dans quelques jours: la Chambre est en train de discuter ce point. —— **L.T.** — Il est impossible de vous donner une solution d'ensemble: en effet, ces droits varient suivant l'importance de la succession, le degré de parenté entre le défunt et les héritiers et la situation de famille des héritiers. Donnez-nous des chiffres et les renseignements que nous venons d'énoncer. —— **H.A. 10.** — Dans l'état actuel de la législation (qui peut être changée d'ici quelques jours), la sous-location n'est une cause de déchéance du droit à la prorogation que si les trois conditions suivantes sont réunies : 1° une interdiction formelle de sous-louer prononcée au moment de l'entrée du locataire dans la maison; 2° en ce cas seulement, le défaut d'autorisation écrite; 3° la sous-location de la majeure partie des locaux. Nous vous conseillons d'attendre que la loi soit votée pour nous poser à nouveau la question relative à la sous-location et celle qui concerne le droit de reprise. Vous voudrez bien avoir soin de nous indiquer la date exacte d'achat, votre nationalité et celle du locataire.

M.H. 473. — 1° Votre droit de reprise l'emporterait sur son droit à la prorogation, car ayant 76 ans, vous êtes privilégiés et son privilège à lui doit s'effacer devant le vôtre. Il faudra lui donner congé dans des conditions que la nouvelle loi déterminera. 2° Pas commerçant, mais artisan, ce qui serait mauvais pour vous, quoiqu'on puisse il est vrai prétendre que le mari, seul responsable de la location, n'exerce pas cette profession; 3° N'avait-on jamais exercé cette profession et ne l'aviez-vous pas toléré pendant un certain temps ? Vous auriez intérêt pour ces questions de fait de prendre conseil d'un avocat. —— **Gégémimi.** — En effet, votre demande ne nous est pas parvenue. A notre avis, à l'aînée. Nous ne pouvons cependant vous l'affirmer. —— **Pierre-Louis 33.** — Il compte, mais non pas en double; du moins, nous ne l'avons jamais entendu dire. —— **D.G.T.** — Nous n'avons plus ces textes abrogés. Nous vous conseillons de vous adresser au contrôleur. —— **Sidi-Brahim 1845.** — Nous ne le pensons pas; néanmoins, nous voudrions nous renseigner exactement à ce sujet. Veuillez nous écrire à nouveau d'ici une huitaine de jours. —— **Confiance mal placée.** — Alors, posons la question autrement. Bien que non-patenté, non installé, a-t-il quelquefois exécuté des travaux ou serait-il capable de les exécuter ? —— **Non encore imposable.** — Pour que nous puissions vous dire si la mère peut être considérée comme personne à charge, veuillez nous indiquer son âge, nous dire si elle est malade ou infirme et si elle est logée et nourrie gratuitement chez vous (et si elle n'a pas de revenus personnels). —— **Comptable et dactylos.** — Votre hésitation vient de ce que la phrase vous semble elliptique. Personnellement, nous ferions l'accord avec le complément direct qui précède, et faute de règle formelle contraire à la règle de l'accord du participe passé conjugué avec avoir, nous écririons « désirées ».

A PARIS, vous descendrez à l'**IMPERATOR.** C'est l'Hôtel le plus confortable et le moins cher de la Capitale. **70 à 80, rue Beaubourg, plein centre. Chambres avec téléph. depuis 25 fr. Salle bain, W.-C., dep. 45 fr. 7 lignes téléph.** 21813

T. S. F.

Programmes du jeudi 30 mai

RADIO P. T. T. NORD A LILLE (247 m. 50). — 12 h. 30: Radio-concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord: Le Roi d'Ys, ouverture (Lalo-Mouton); Caprice hongrois, pour violoncelle (Dunkler), par M. Léon Robillard; Chanson triste (Tschaïkowsky-Salabert); — a) Clair de Lune (Debussy); b) Passepied (Debussy), par M. Hespel; Cavalleria Rusticana (Mascagni-Tavan); Le rouet d'Omphale (Saint-Saëns-Mouton).

17 heures. — Matinée enfantine de Grand-Papa Léon, offerte par l'Association de Radiophonie du Nord. — Programme : Dolorès (Wachs), par la petite Thérèse; Histoire de Billy et de son taureau, conte de Seumas Manus, dit par Grand-Papa Léon; Bécassine dit ses bêtises; Courrier des petits; Intimité (Pesse), par la petite Thérèse; Causerie de Mme de Surgère, professeur à l'école de Psychologie de Paris. Louise de Bettignies ;Négrillonne, monologue dit par la petite Jacqueline Sorriaux; Chanson enfantine, par Mme Arlette Rucart; Ouara, la lionne, histoire d'André Demaison, dite par Grand-Papa Léon; Le P'tit Quinquin de la boîte à musique du Grand'Père.

19 heures. — Disques.

19 h. 40. — Concert de musique reproduite.

20 h. — Causerie fiscale, par M. Jamains, expert-comptable.

20 h. 15. — Concert de musique reproduite.

20 h. 40. — Causerie agricole pour les jardins ouvriers, faite par M. Lenfant, professeur spécial d'horticulture (Direction des Services agricoles départementaux).

21 heures. — Relais de l'Ecole Supérieure des P.T.T.

RADIOLA-SFER 28. Agent pour Roubaix : F. Alloncius, 108, rue Alma (T. 18.47) 37123

TOUR EIFFEL (1.470 m.). — 12 heures, relais de l'Ecole supérieure des P. T. T.

18 h. 45, Journal parlé.

20 h. 20, radio-concert.

RADIO-PARIS (1.744 m.). — 12 h. 30, concert.

18 h. 45, disques.

20 heures, le premier acte du Misanthrope (Molière).

20 h. 35, radio-concert: Quatuor (Haydn). Santa Lucia. Reginella, Cara Piccina. — La lune sur le parc (Henri Defosse). — Sérénade à la lune (Pugno). — Toccata (Bazelaire). — Mélodies. — Quatuor (Mozart).

BRUXELLES (511 m. 9). — 17 heures, concert.

20 h. 15, concert : Le Calife de Bagdad (Boieldieu). — Petite suisse (Busser).

20 h. 40, fantaisie sur Paillasse (Léoncavallo). — Les sirènes (Waldteufel). — Threemask dances (Wood). — Danse paysane (Guiraud).

21 h. 15, Tableau du jour de l'an (Anonyme). — La pleureuse (Choderlos de Laclos). — Partant pour la Syrie (Reine Hortense). — Fanfan la Tulipe (Debreaux). — Les Houzards de la Garde (Anonyme).

21 h. 55, quelques danses.

PIECES DÉTACHÉES et POSTES COMPLETS **C.E.P.M.A, 80, r. du Molinel, LILLE** Ouvert le dimanche de 10 à 12 heures. 49087

DAVENTRY (5 xx, 1.562 m. 5). — 11 heures, gramophone : La Traviata, 2e partie (Verdi).

12 heures, concert.

13 heures, gramophone.

16 heures, concert.

17 h. 15, pour les enfants.

18 heures, intermède musical.

18 h. et 19 h. 15, intermède musicaux.

20 h., Don Juan, deuxième acte.

21 h. 50, musique nègre.

22 h. 30, musique militaire.

DAVENTRY (5 gb, 482 m. 3). — 15 heures, concert symphonique.

16 h. 30 : concert.

17 h. 30, pour les enfants.

18 h. 30 : récital d'orgue.

19 h. : orchestre Jack Payne.

20 heures : sélection de comédies musicales : Les pirates de Panzance, ouverture (Sullivan). — Cupidon et les côtelettes, opérette burlesque en un acte (Patrick Barrow). — Snow boat, sélection (Kern).

22 h. 15 : musique militaire.

HILVERSUM (1.071 m.). — 21 h. 10: concert.

22 h. 40: musique de danse.

LANGENBERG (462 m. 2). — 13 h. 5, concert.

20 h. 30 : Mozart: sérénades et divertissements.

TOURCOING

SPLENDID-CINE RUE DES ANGES (T. 14.40) Matinée 15 h. Soirée 20 h. 15 **UN DÉJEUNER DE SOLEIL.** Charmante comédie, avec **Constance Talmadge. — LE PRIX DE L'HONNEUR.** Drame. — **ACTUALITÉS.** 39625d

AU CINE DUBUS

Matinée à 3 h. — Soirée à 8 h. 30

CALVAIRE Grand film Français, à tendance religieuse.

GROUPEMENT DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DU NORD ET DU NORD-EST

Cet important groupement qui compte à l'heure actuelle plus de 400 bureaux de bienfaisance, a tenu aujourd'hui, au siège social, 29, rue des Fossés, à Lille, sa réunion de Comité, sous la présidence de M. le docteur Delahousse, de Roubaix, aidé de MM. Parsy, de Tourcoing; Plays, de Lille, et Cordonnier, de Roubaix, secrétaires.

Le Président a fait décider que le Congrès de 1929 aurait lieu à Reims en septembre. Pour permettre l'étude si importante de la réorganisation des bureaux de bienfaisance et de la suppression de la taxe de mainmorte et des frais d'enregistrement et de timbre qui grèvent si lourdement leurs budgets, il a été décidé qu'un questionnaire serait adressé aux bureaux adhérents pour qu'ils puissent documenter sérieusement le Comité sur les répercussions financières de ces différents impôts. Une autre question importante a été discutée: cele du Droit des Pauvres dont les sociétés sportives sont actuellement exonérées.

Le Congrès de Reims prendra une importance toute spéciale au moment où la loi sur les Assurances sociales est appelée à bouleverser le fonctionnement des Bureaux de bienfaisance et d'assistance.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 30 mai 1929 — N° 12.

UN MENSONGE

PAR GEORGES DE LYS

IV

Dans la joie

Depuis un an, Albane et Bruno étaient mariés.

La promesse récente d'un enfant à naître achevait de combler leur félicité. Il leur semblait que Dieu avait refusé cette consécration à l'union première de la jeune femme pour la réserver à la seconde, où le don de sa personne s'était fondu dans celui de son cœur.

La guerre, après de lourdes journées d'angoisse, s'était, sous le commandement unique de Foch, et les offensives irrésistibles déchaînées par Mangin, terminée en apothéose, bien qu'à celle-ci eût manqué le gigantesque coup de filet préparé par Castelnau et qui nous eût vengés de Sedan, par la capitulation de presque toute l'armée allemande.

Si la paix, dictée par un fatal idéalisme des gouvernements alliés, n'apportait pas les résultats que la France était en droit d'escompter sans la sournoise jalousie britannique, toujours est-il que l'on respirait enfin librement après tant d'anxiétés et de sacrifices.

Valorge, bien que sa femme fût pourvue d'une large aisance, tant par l'héritage paternel que par celui de l'infortuné Bersanne qui, avant de partir, l'avait constituée sa légataire universelle, n'aurait pu accepter de devoir son bien-être et celui de sa lignée future, à l'argent d'autrui, et surtout à celui du premier mari de sa femme. Instinctivement, il gardait à cet homme une rancune de lui avoir ravi l'aimée, et bien qu'il sentît l'injustice de son grief, il ne parvenait pas à s'en libérer.

Sa valeur professionnelle, sa belle conduite au feu et aussi, il faut bien l'avouer à la honte de notre société, le fait qu'il possédait des ressources de nature à lui garantir l'indépendance, avaient contribué à lui acquérir un poste important d'ingénieur, avec participation dans les bénéfices, dans une puissante affaire d'électricité.

Sa démarche alerte témoignait de l'habileté du chirurgien qui, non content de lui conserver sa jambe, lui en avait fait recouvrer la vigueur et l'élasticité d'autrefois. Servan pouvait être d'autant plus fier de sa cure que lui-même s'avouait praticien d'occasion; ses travaux antérieurs se rattachant spécialement à la neurologie, dont la guerre l'avait distrait, mais dont la valeur n'était pas oubliée. Aussi avait-il pris la direction d'un sanatorium pour les cures mentales, sur la Côte d'Azur, sitôt son hôpital militaire liquidé.

L'éloignement de ce sûr ami, témoin de leur mariage, effleurait parfois d'un regret l'égoïsme amoureux de Bruno et d'Albane, mais ils savouraient trop pleinement la coupe du bonheur, si longtemps écartée de leurs lèvres, pour s'attarder aux pensées mélancoliques ; toute leur vision s'emplissait du délicieux présent et des rêves dorés d'avenir, en attendant la joie suprême : le premier né promis à leur espérance d'une nombreuse lignée.

Quant à leur autre amie, Mme Magdeleine, si Bruno ne l'oubliait pas, Albane, tout en lui gardant une sincère reconnaissance de ses bontés pour le blessé, ne tenait pas à ce qu'elle envahît une trop large place dans la pensée de son mari. Elle aurait voulu être seule belle et aimable aux yeux de Bruno. La Providence y avait pourvu : l'infirmière, persévérant dans sa mission de dévouement, une fois les ambulances de France fermées, en avait rejoint, sur sa demande, une autre dans nos possessions marocaines.

Une rare bonne fortune, alors que commençait à sévir la crise du logement, avait procuré au jeune ménage un coquet et riant appartement, aux abords du Trocadéro, à l'entrée de l'avenue Henri-Martin. Ils s'en étaient assuré la possession par un bail à long terme. Durant l'été, quand les affaires retiendraient Valorge à Paris, ils pourraient, par une courte promenade, gagner les ombrages du Bois, et cette proximité leur serait encore plus précieuse, lorsque la santé des enfants espérés réclamerait le soleil et l'air pur.

Par une fin d'après-midi terne et pluvieuse, où se bousculaient les giboulées, Albane, assise devant le catalogue ouvert d'un grand magasin de nouveautés, s'absorbait dans l'examen des modèles de layettes, dont s'étalaient les élégances. Ce n'était pas qu'elle eût l'intention de s'approvisionner d'un trousseau tout confectionné : elle tenait trop à ce que sortît de ses mains maternelles tout ce qui parerait son enfant ; mais elle cherchait là des inspirations, qu'elle interpréterait à son goût. D'avance, elle souriait au bébé, qu'elle évoquait pomponné, rose dans les blancheurs des linons et des ruches, et s'impatientait d'avoir encore à attendre, durant cinq longs mois, ce bonheur, le seul qui lui manquât.

Oui, certes, le seul !... Les joies de son union avec l'ami retrouvé avaient réalisé tous ses rêves. Son Bruno, si beau, si brave, si bon ! qu'elle l'aimait, et qu'elle en était aimée !... Quel démenti ils donnaient tous deux à ceux qui osent proférer le blasphème que le mariage éteint l'amour !... Le leur brillait d'une flamme ardente et pure, qui trouvait ses aliments pour renaître d'elle-même, toujours aussi haute, et la promesse de l'enfant venait encore exalter cette apothéose.

Le jour baissait, Albane se leva. Elle vint appuyer le front aux vitres, poursuivant sa rêverie dans les ombres croissantes du crépuscule. Quelques déchirures des nuages découvraient des pans d'azur pâli, que bientôt recouvraient d'autres nuées balayées par le vent. Les squelettes des arbres dépouillés par l'hiver hérissaient leurs ramures sombres, vernissées par les averses. En bas, des flaques miroitaient au reflet des réverbères qui s'allumaient. Les piétons passaient hâtivement et, sous les vêtements, se devinait le frisson des épaules. Des autos fuyaient, éventillant les trottoirs de cinglées de boue. Toutefois, la tristesse extérieure ne pénétrait pas jusqu'à Albane. Elle se détourna, pour sourire à son appartement tiède, égayé des clartés qui jailliraient sous la tournée du commutateur, paré de bibelots, prfumé de fleurs, où l'heure du repas allait ramener son Bruno, heureux de retrouver son intérieur chaud de tendresse, après sa journée de labeur. Le morne hiver ne fait-il pas plus douce l'intimité du foyer ?

La porte s'ouvrit. Valorge entra en coup de vent. Avant même que sa femme fût venue offrir son front au baiser du retour, il lança la voix claironnante :

— Je suis envoyé en voyage d'études sur la Côte d'Azur, pour étudier l'électrification du chemin de fer d'intérêt local.

Albane s'assombrit.

— Et tu es si joyeux pour m'annoncer ton départton départ ?

— Parbleu !

— Méchant ! se plaignit-elle, d'un accent qui trahissait la montée des larmes.

(A suivre).